

Fiche 1.3 - Accueil des personnes en situation de handicap dans les Conservatoires

Charte d'action

Pour engager une réelle politique culturelle en direction des personnes handicapées, les porteurs des politiques culturelles et de loisirs peuvent encourager et soutenir les responsables des conservatoires pour :

Rendre accessibles le cadre bâti et les équipements :

- Prendre en compte les spécificités des besoins des personnes handicapées dans tous les projets de construction ou travaux d'aménagement du conservatoire. Ces besoins touchent les abords (emplacements GIG GIC, voirie), les espaces d'accueil, la signalétique, les circulations horizontales et verticales, les salles de classe, les emplacements dans les auditoriums, la scène, les loges, les vestiaires et les autres espaces ouverts aux élèves et artistes.

Rendre accessible l'offre culturelle et pédagogique :

- Aménager les modalités d'inscription : mention des situations de handicap dans le dossier, adaptation du test d'entrée, priorité d'inscription donnée à compétence égale aux personnes handicapées et soutien pour une réorientation éventuelle.
- Aménager les possibilités d'intégration d'un élève en situation de handicap hors cursus : suivi partiel, soutien extérieur concerté, tiers temps, auxiliaire d'intégration culturelle.
- Informer et mettre en application de manière rigoureuse les modalités spécifiques pour les examens : tiers temps supplémentaire, accompagnateur, transcripteur.
- Prendre en charge au sein de l'école un atelier ou une classe spécialisée d'élèves en situation de handicap.
- Affecter des dotations horaires pour l'intervention d'enseignants de l'école dans des institutions d'accueil ou au domicile de personnes lourdement handicapées.
- Intégrer les personnes en situation de handicap aux manifestations organisées par le conservatoire : concerts, master-class, auditions de concours, d'examens de fin de cycle, présentations d'instruments ...
- Avoir connaissance des instrumentariums et pédagogies adaptés pour aisément pouvoir les employer en cas de besoin.
- Mobiliser des élèves et des professeurs pour des interventions artistiques dans des institutions d'accueil et au domicile de personnes handicapées ou âgées : concerts, ballets, lectures théâtralisées ...

Structurer la politique d'établissement :

- Mettre en place un dispositif d'information sur l'accessibilité de l'établissement et de ses activités, création de plaquettes d'informations en direction des publics handicapés.
- Sensibiliser et former le personnel administratif et pédagogique à l'accueil et à la prise en charge des élèves en situation de handicap.
- Mettre en place des mesures de droits à la compensation en direction des personnes handicapées pour transport de l'élève et/ou de l'instrument, transcription braille de partitions, aides techniques, soutien scolaire.
- Soutenir les pôles ressources (associations spécialisées) afin qu'ils puissent accompagner les professionnels des conservatoires, voire prendre en charge les élèves ne pouvant pas aisément être accueillis au sein des conservatoires pour des raisons organisationnelles, humaines ou techniques.
- Définir une politique d'accueil des personnes handicapées pluriannuelle à l'échelle du conservatoire, en lien avec la Direction des affaires culturelles et la Direction en charge des personnes handicapées de la Ville et des associations de personnes handicapées de la Ville.

Exemples d'expériences

pour plus
d'infos ...

- Quelques publications...

• Charte d'accueil des personnes handicapées, texte de recommandation : équipements culturels, Ministère de la Culture, 2003

• Etude sociologique d'actions mises en place pour l'intégration des personnes en situation de handicap dans les lieux d'enseignement et de pratique artistique (musique, danse, théâtre), Rapport de recherche, 2 tomes, Ministère de la Culture, Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre, des Spectacles/Archimed, 2005

• Enquête Musique & Handicap en Val d'Oise, Association Mesh, 2001-2004

• Brochure sur le référentiel de formation : Accueillir une personne en situation de handicap dans une classe d'enseignement musical, intégré au diplôme d'Etat par le Cefedem IdF et proposé en formation permanente, Cemaforre, 2005

• Rapport général sur l'état des lieux des conservatoires municipaux parisiens, Ville de Paris-Cemaforre, étude 2002

• Guide Musique & Danse, volumes 1 & 2 de l'Encyclopédie Culture-Handicap, édition Cemaforre, 1998

- Vidéos ...

• Conservatoire ouvre-toi, handicap et intégration culturelle, de Marie Tavernier avec l'association Mesh

- Quelques sites Internet...

Liste des correspondants handicap du Ministère de la Culture (directions centrales et décentralisées) sur: www.culture.gouv.fr

www.handicap.gouv.fr

www.culture-handicap.org

www.cemaforre.asso.fr

www.oclairdelalune.com

www.mesh.asso.fr

www.resonancecontem-

poraine.org

www.pentatonique.com

www.cergyponoise.fr/vie_

locale/etud/cnr.php

http://enfancemusique.ass

o.fr/site/accueil.php

✓ Conservatoire municipal Frédéric Chopin (75015 Paris)

L'Ecole O Clair de la Lune, école différente de théâtre, au sein d'une classe en résidence dans ce Conservatoire parisien pour les 12/18 ans
Information : 01 42 74 17 87

✓ Conservatoire municipal de musique, danse et d'art dramatique Georges Gourdet (92- Suresnes)

Christian Guyot, sourd profond, professeur de percussions, enseigne aux élèves entendants et non-entendants. Information : 01 47 72 58 61 - Fax. 01 47 28 83 89

✓ Conservatoire de musique, danse et art dramatique (92- Clamart)

Un enseignant a suivi la formation "Accueillir une personne en situation de handicap dans une classe d'enseignement musical" dispensée en 2005 au Cefedem Ile-de-France par Cemaforre. L'établissement accueille déjà des personnes handicapées mentales léger.

Information : 01 55 95 92 72 - Fax. 01 46 38 17 93

✓ Conservatoire national de région de musique, danse et art dramatique (95000 - Cergy Pontoise)

Accueil de personnes en situation de handicap. Information : 01 34 41 42 53 - Fax. 01 34 41 92 45

✓ Formation

- Cefedem Ile-de-France - 182 av, Paul Doumer - 92500 Rueil Malmaison - Tél. 01 41 96 20 00 - Fax. 01 47 14 11 24

Formation intégrée au cursus du Diplôme d'Etat de professeur de musique "Accueillir une personne en situation de handicap dans une classe d'enseignement musical" (formation initiale, en cours d'emploi, permanente) - *programme de formation conçu et élaboré en collaboration avec Cemaforre.*